

le gouvernement ne nous donne aucune garantie que ces sommes serviront aux fins qui nous ont été exposées au moment où nous avons accepté cet engagement. C'est une omission grave. Bien plus, si nous poussons la comparaison jusqu'au bout, en achetant ces avions et pièces qui représentent une valeur d'un demi-milliard de dollars, nous dépensons des centaines de millions de dollars que nous pourrions utiliser à d'autres fins, à doter l'armée canadienne des munitions et des moyens de transport dont elle a besoin, d'avions de transport, d'avions de combat qui pourraient être utilisés pour appuyer les troupes au sol, etc, etc. Voilà d'autres utilisations auxquelles nous penserions si cet argent était disponible à d'autres fins.

Si nous voulons étudier de façon sérieuse ces autres solutions, nous devons savoir, et nous devrions savoir maintenant, si le gouvernement a l'intention de s'acquitter de ses obligations à l'égard de son rôle de frappe, et d'armer le F-104 d'ogives atomiques car, sans ces renseignements, le comité se lance à l'aveuglette, si l'on me permet cette expression.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, j'aurais une simple question à poser au ministre, et je suis certain qu'il pourra y répondre. Il s'agit de la fabrication du F-104. Le ministre dit qu'il n'est pas nécessaire de prendre une décision à propos des armes dont il sera doté; on peut faire cela plus tard; le premier avion n'a pas encore été livré; il n'a pas été mis à l'essai; il n'atteindra pas la division aérienne...

L'hon. M. Harkness: Je n'ai pas dit que le premier avion n'avait pas été livré.

L'hon. M. Pearson: Le ministre a dit que le premier avion n'avait pas encore été livré à la division aérienne du Canada. Pas un seul avion n'a été livré et aucune décision n'a été prise en vue d'adopter cet avion, et il faudra attendre je ne sais combien de temps avant qu'une décision soit prise. De toute façon, le ministre pourrait-il répondre à la question que voici? Comment pouvez-vous fabriquer et équiper un avion sans savoir de quelles armes il se servira?

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, si l'honorable député avait été ici entre quatre heures et demie et cinq heures cet après-midi, il m'aurait entendu dire que cet avion sera capable de porter huit sortes d'armes.

L'hon. M. Pearson: J'étais ici entre quatre heures et demie et cinq heures et je n'ai pas entendu le ministre dire cela. Mais cela ne répond pas à ma question. Allez-vous équiper un avion pour service outre-mer, sachant qu'il

peut se servir de l'une ou l'autre de huit armes différentes, sans décider laquelle des huit il va utiliser?

L'hon. M. Harkness: Oui. Monsieur le président, il est très clair, il me semble, qu'on pourrait se servir de différentes armes, à différents moments, selon le but qu'on se propose.

L'hon. M. Pearson: Ah!

M. le président suppléant: Le crédit 645 est-il adopté?

M. Matheson: Le ministre a parlé de la supériorité du matériel acheté au moyen de ce crédit. Voici un article traitant de la défense, paru dans la *Saturday Night* du 18 février 1961, qui dit ceci:

Récemment, on a dit qu'il...

Il s'agit du gouvernement.

...pourrait acheter un avion de chasse aux États-Unis, c'est-à-dire le McDonnell Voodoo, dont la performance est inférieure à celle qu'on attendait du Arrow... Si l'on achète le Voodoo, on se retrouvera de nouveau où l'on en était au début de 1959, à la seule exception près que l'ARC disposera alors de deux sortes d'armes américaines pour les fins de la défense aérienne, au lieu d'une seule canadienne.

L'appareil dont parle le ministre est-il le McDonnell Voodoo dont il est question dans cet article du 18 février 1961?

L'hon. M. Harkness: C'est le F-101B qu'on appelle Voodoo. J'ignore s'il s'agit du McDonnell Voodoo ou non. Cette appellation «Voodoo» est l'une de celles qu'on lui a appliquées. J'ai déjà déclaré que c'est l'intercepteur le plus récent du genre à l'heure actuelle.

M. le président suppléant: Le crédit 645 est-il adopté?

M. Pallett: Monsieur le président, pourriez-vous demander une mise aux voix par assis et levés.

(Le crédit est adopté par 82 voix contre 2.)

M. le président suppléant: Le crédit est adopté.

Pensions et autres prestations—

646. Crédit pour établir que George Alvin Baycroft, ancien employé de Sa Majesté, sera, sous réserve des modalités et conditions prescrites par le Conseil du Trésor, censé avoir été désigné le 1^{er} octobre 1957 comme contributeur conformément à l'alinéa f) du paragraphe (1) de l'article 4 de la loi sur la pension du service public, §1.

M. Herridge: Monsieur le président, j'attendais l'occasion de dire un mot sur ce crédit. J'espère que je n'enfreins pas le Règlement, vu que ce crédit a trait à des pensions et autres prestations; j'aimerais soulever un